

La déléguée adjointe

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Rue Jules Ferry
11430 GRUISSAN

Montpellier, le 2 avril 2026

Objet : Travaux d'aménagement Mateille- Commune de Gruissan

Affaire suivie par : Florence Dessales (06 07 53 73 81)

Monsieur le Maire,

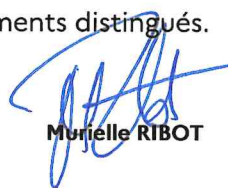
Dans la continuité du plan de gestion de l'étang de Mateille, propriété du Conservatoire du littoral, vous portez un projet d'aménagements de la digue de Mateille afin d'améliorer la qualité de l'accueil du public sur le site et de favoriser l'accès à la plage par des mobilités douces dans la perspective de réduire les accès en véhicules motorisés.

Après échange avec vos services et sous réserve du respect des préconisations ci-après, le Conservatoire valide le programme d'aménagements :

- Privilégier un revêtement sur la piste permettant de conserver son aspect naturel. Une grave compactée dans les mêmes tons gris que le sol existant semble adaptée, même si elle nécessitera un entretien régulier.
- Aucun aménagement de type routier (enrobé ou revêtement lié, signalétique routière) ne sera autorisé même si cela implique de ne pas respecter la norme voie verte, non adaptée en espace naturel. La jonction avec la voie verte existante doit donc bien faire comprendre au public qu'on rentre dans un espace naturel.
- Mise en place d'une canalisation des cheminements existants, depuis la digue vers la plage, par de la ganivelle basse (ou autre dispositif équivalent en bois), et par l'installation de passerelles avec rambardes basses si possible (pour limiter leur visibilité dans le paysage).
- Reprise de la signalétique informative existante pour passer en version pupitre moins impactante dans le paysage.
- Pose d'une signalétique « rester sur le sentier » compte tenu des zones de nidification alentours.
- Enfin, favoriser l'amener des vélos sur la plage pour éviter un amas de vélo sur ganivelles ou sur la végétation.

Ces préconisations ainsi que celles qui émaneront de l'instruction du permis d'aménager, seront reprises dans le projet de convention qui transfèrera la maîtrise d'ouvrage de cet aménagement sur terrains Conservatoire, à la Commune.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments distingués.



Murielle RIBOT